

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 16 OCTOBRE 2024



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce seizième jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et 30 minutes, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Stéphane Elliott
Karine Valois
Christian Bellemare
Isabelle Beauchamp
Stéphanie Boivin

Représentants des enseignants

Samuel Poulin
Patrick Béliveau
Audrey Gosselin

Représentante du personnel de soutien

Maggie Gagnon

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentante des élèves

~~Justine Gélinas~~
Félix Lampron

Représentante de la communauté

Direction

Myriam Lemay
Claude Chartrand
Jean-Philippe Proulx

1. PRÉSENCES ET QUORUM

A. PRÉSENCE ET QUORUM

La directrice de l'école et présidente temporaire du conseil d'établissement madame Myriam Lemay ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

B. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Un tour de table est fait afin que chacun des membres du conseil puisse se présenter en donnant leur nom et expliquer leur rôle.

C. ADOPTION DE LA NOMINATION D'UNE PRÉSIDENTE OU D'UN PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente d'élection procède maintenant à l'appel des candidatures au poste de présidente ou président du conseil d'établissement.

108-CÉ-24-25-01

Les parents se consultent et **monsieur Stéphane Elliott** est élu au poste de président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'art. 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui représente des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT le résultat des élections au poste de président du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Stéphanie Boivin**, il est résolu à l'unanimité;

DE CHOISIR monsieur Stéphane Elliott, comme président du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2024-2025;

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. ADOPTION DE LA NOMINATION D'UNE VICE-PRÉSIDENTE OU D'UN VICE-PRÉSIDENT AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La présidente d'élection procède maintenant à l'appel des candidatures au poste de vice-présidente ou vice-président du conseil d'établissement.

Les parents se consultent et **madame Stéphanie Boivin** est élue au poste de vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT l'art. 56 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui représente des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT le résultat des élections au poste de président du conseil d'établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Stéphane Elliott**, il est résolu à l'unanimité;

DE CHOISIR **madame Stéphanie Boivin**, comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2024-2025;

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du scolaire.

108-CÉ-24-25-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 16 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, **madame Karine Valois**, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 16 octobre 2024 en retirant le point 8.7 : Plan d'action du projet éducatif 2023-2027 puisqu'il a déjà été discuté lors de la séance du conseil d'établissement qui a eu lieu le 11 juin dernier.

108-CÉ-24-25-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 juin 2024

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **madame Stéphanie Boivin**, d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

108-CÉ-24-25-04

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi.

5. Rapport de la direction

Madame Lemay explique aux membres du conseil que nous sommes toujours à la recherche d'enseignants pour combler certains besoins. Nous avons présentement deux enseignants d'anglais, ayant une tâche à 100%, qui ont accepté de donner deux (2) périodes de plus par semaine pour les élèves d'adaptation scolaire.

Suite aux inondations du mois d'août, plusieurs travaux ont été effectués dans l'école et malheureusement certains devront être repris. Nous avons quatre (4) classes du secteur académique au 1^{er} étage qui doivent être relocalisées puisque les murs devront être réouverts suite à des odeurs nauséabondes. Les travaux devraient durer quelques semaines.

Nous avons plusieurs employés en formation présentement au secrétariat vu l'absence prolongée de certaines collègues.

Une mention de félicitation concernant la 3^e édition de la « course de la galette » qui a eu lieu le 10 octobre dernier. Les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire ont fait le parcours dans le boisé derrière l'école. L'an prochain la possibilité d'un partenariat avec le Festival de la galette est en discussion. Un chandail a aussi été remis aux élèves ayant participé à la course.

Un nouveau projet a été mis en place cette année, Élèves ambassadeurs. Sur une base volontaire, les élèves de 4^e et 5^e secondaire pouvaient donner leur nom afin d'être jumelés avec des élèves du 1^{er} cycle pour les aider dans leurs travaux et les accompagner dans leur organisation.

6. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT

Les 29 et 30 août dernier a eu lieu la *Foire aux activités*. Les différents intervenants étaient sur place pour présenter les activités parascolaires et sportives.

Les sorties d'intégrations, pour tous les niveaux scolaires, ont eu lieu le 6 septembre dernier. Elles ont eu lieu sur cinq (5) sites différents.

Le 13 septembre, les élèves et les membres du personnel étaient invités à venir pique-niquer sur le terrain de l'école. Musique, cornet de crème glacée et jeux de ballons faisaient partie de la programmation.

Une journée western a aussi eu lieu le 4 octobre. Tout le monde était invité à porter leur chemise à carreaux, bottes et chapeau de cowboy. Il y avait aussi de la danse en ligne sur la place d'accueil.

Les membres du conseil étudiant ont organisé un midi spécial le 7 octobre. Ils ont préparé, pour l'ensemble de l'école, de la galette de sarrasin. Justin Bell était aussi présent pour jouer de la musique folklorique.

7. ÉLECTION DE REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS AINSI QUE SON SUBSTITUT

La présidente d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents déjà membre du conseil d'établissement. Les parents se consultent.

La présidente d'élection déclare élus **Monsieur Stéphane Elliott** représentant au comité de parents et **Monsieur Christian Bellemare**, substitut au comité de parents. Il est impossible de choisir deux parents substitués.

Il est difficile de trouver des représentants. Le fait de devoir aller à Trois-Rivières à chaque rencontre qui a lieu une fois par mois est aussi un point négatif. Toutefois, les parents trouvent important que notre école soit représentée.

8. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 SUIVI DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Suite à l'assemblée générale de parents qui a eu lieu le 10 septembre dernier, il nous manque toujours un parent afin de compléter notre conseil d'établissement. Après discussion, les membres s'entendent pour qu'une publication Facebook ainsi qu'un courriel aux parents soient diffusés afin de recruter un dernier parent et possiblement des substitués.

9.2 ADOPTION RÈGLE DE RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **monsieur Samuel Poulin**, d'adopter les règles de régie interne dont une copie est annexée à la présente comme faisant partie intégrante.

9.3 ADOPTION DES FINANCES : BUDGET DE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) qui demande au conseil d'établissement d'adopter son budget annuel de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 275, 2^e paragraphe de la LIP, le Centre de services scolaire a fait connaître l'allocation dévolue à chaque conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que la direction a présenté le budget de l'école secondaire l'Escale, au montant se chiffrant à 750 \$, montant octroyé par le Centre de services scolaire pour le fonctionnement annuel du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet de budget du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale maintient l'équilibre entre les prévisions de revenus et les prévisions de dépenses;

CONSIDÉRANT les règles de régie interne précédemment adoptées,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Patric Béliveau**, il est résolu :

D'ADOPTER le budget du conseil d'établissement 2024-2025 tel que proposé;

DE MANDATER la direction pour qu'elle rende compte au conseil d'établissement de l'état de son budget deux fois l'an.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-24-25-06

9.4 ADOPTION DU CALENDRIER DE TRAVAIL DE L'ANNÉE

Pour la liste des activités, voir le document en pièce jointe.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Karine Valois**, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2023-2024;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-24-25-07

9.5 ADOPTION DE LA DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts; **CONSIDÉRANT** que la direction a remis, dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que l'échéance de retour du formulaire étant le soir même de la première séance et qu'elle a reçu tous les formulaires des membres du conseil présents;

CONSIDÉRANT que la direction a demandé aux membres de l'informer rapidement si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME Isabelle Beauchamp**, il est résolu;

DE MANDATER la direction de l'école, d'informer rapidement le président du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale si elle apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL

CONSIDÉRANT que l'article 82 de la LIP prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire a fourni un canevas de rapport annuel à toutes ses écoles pour uniformiser ce document et y intégrer la reddition de comptes du projet éducatif et du plan de lutte pour combattre l'intimidation et la violence à l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Samuel Poulin**, il est résolu :

D'ADOPTER le rapport annuel présentant le bilan des activités du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, la reddition de comptes du projet éducatif et la reddition de comptes du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction de l'école pour que le rapport annuel 2023-2024 soit disponible sur le site Web de l'école dans les plus courts délais

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-24-25-09

9.7 APPROBATION DU PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Madame Annick Gagné, psychoéducatrice, explique que l'école est dans l'obligation de dénoncer toute situation à caractère sexuel au protecteur de l'élève. Il y a un délai de 10 jours pour gérer la situation et transmettre l'information.

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire à l'école;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école et son actualisation proposée par la direction;

CONSIDÉRANT que la direction s'est assurée de la participation des membres du personnel de l'école dans l'élaboration du projet du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. (cf. l'art. 77)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Audrey Gosselin**, il est résolu :

D'APPROUVER conformément à l'article 75.1 de la LIP, le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école 2024-2025 tel que déposé, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

108-CÉ-24-25-10

9.8 APPROBATION DU CONTENU EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

108-CÉ-24-25-11

CONSIDÉRANT la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT l’article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF (domaines généraux de formation) qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l’article 85, le conseil d’établissement approuve l’orientation générale proposée par le directeur de l’école en vue de l’enrichissement ou de l’adaptation par les enseignants des objectifs et des contenus des programmes d’études établis par le ministre.

IL EST PROPOSÉ par **madame Annick Gagné** d’approuver, les contenus en orientation scolaire et professionnelle 2024-2025.

APPROUVÉE À L’UNANIMITÉ

9.9 APPROBATION DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

CONSIDÉRANT la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT l’article 461, le ministre peut inscrire des contenus dans les DGF (domaines généraux de formation) qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves;

CONSIDÉRANT l’article 85, le conseil d’établissement approuve les conditions et modifications de l’intégration des contenus prescrits qui lui sont proposées par la direction de l’école;

CONSIDÉRANT l’article 89, les propositions prévues aux articles 85 et 86 sont élaborées avec la participation des enseignants;

IL EST PROPOSÉ par **madame Stéphanie Boivin** d’approuver, les contenus en éducation à la sexualité pour l’année scolaire 2024-2025

APPROUVÉE À L’UNANIMITÉ

108-CÉ-24-54-12

9.10 APPROBATION DU CALENDRIER DES ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Pour la liste des activités, voir le document en pièce jointe.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Patrick Béliveau**, il est résolu :
D’APPROUVER le calendrier des projets d’activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

108-CÉ-24-25-13

D'APPROUVER que les frais encourus soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2024-2025;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9.11 FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES (INFORMATION)

Tous les membres du conseil d'établissement ont reçu le lien pour la formation obligatoire des membres. Ce point sera discuté lors de chaque rencontre du conseil d'établissement.

9.12 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Vérification de la liste téléphonique des membres du conseil. Des modifications seront apportées à la liste.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune information n'a été discutée à ce point.

10. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance aura lieu le 13 novembre à 18h30

11. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

108-CÉ-24-25-14

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

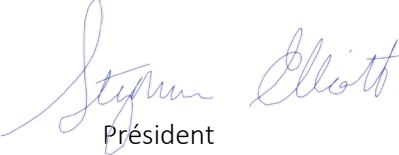
EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, **madame Annick Gagné**, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 29.

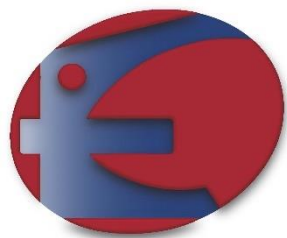
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Directrice



Président



L'ESCALE
ÉCOLE SECONDAIRE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PRÉAMBULE

Institué par la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce les fonctions et pouvoirs qui lui sont accordés par la Loi et toute décision doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. (Article 64 LIP)

Comme tous les comités constitués en vertu de la Loi, le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq (5) séances par année scolaire. (Article 67LIP)

1. DÉFINITIONS

Dans le présent document. À moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- Centre : le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;
- École : l'école secondaire l'Escale de Louiseville;
- Conseil : le conseil d'établissement de l'école;
- Membres : les membres du conseil d'établissement;
- Direction : la direction de l'école
- Loi : la loi sur l'institution publique L.Q. 1988, ch. 84 et ses mises à jour sans droit de vote.

2. SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du Conseil sont publiques. Cependant, les membres siègent à huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer préjudice à une personne. Seuls les membres et les personnes autorisées par le conseil peuvent assister au huis clos (sous réserve de la déclaration d'intérêt).

2.1 SÉANCES ORDINAIRES

Le conseil fixe par résolution, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires.

2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le président, la direction ou trois (3) membres peuvent faire convoquer une séance extraordinaire du conseil. Celles non planifiées. Elles portent généralement sur un seul sujet.

2.3 SÉANCE AJOURNÉE

Toute séance ordinaire ou extraordinaire peut être ajournée à une heure ou à une date ultérieure, par résolution du conseil. Pour remplacement ou pour compléter une séance annulée ou ajournée faute de quorum.

3. AVIS DE CONVOCATION

- Dans le cas d'une séance ordinaire, le projet d'ordre du jour et les documents pertinents sont transmis aux membres au moins sept (7) jours ouvrables avant la tenue de la séance. Ces documents tiennent lieu d'avis de convocation.
- Une séance extraordinaire est convoquée par un avis écrit de la direction, transmis à chacun des membres au moins deux (2) jours avant la tenue de la séance.
- Cet avis de convocation précise la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que les sujets qui seront traités.
- Aucun avis de convocation n'est requis pour une séance ajournée du conseil, seul un rappel suffit.
- Un membre qui prévoit être absent à une séance en avise la secrétaire, dès que possible.

4. OUVERTURE DES SÉANCES

4.1 PRÉSIDENCE

- À l'heure fixée, le président procède à l'ouverture de la séance.
- En cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président procède à l'ouverture de la séance.

4.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constitué de la majorité de ses membres en poste, dont au moins la moitié des membres parents. Si le « quorum » n'est pas atteint, aux termes d'un délai de quinze (15) minutes, les membres présents fixent une date pour une reprise de cette séance et se retirent.

5. DÉCORUM

Tout membre doit :

- Obtenir le droit de parole avant de s'exprimer, car un seul intervenant peut avoir la parole à la fois; on demande la parole en levant la main.
- S'adresser au président et non à l'assemblée ou à un membre en particulier.
- Éviter de répéter le contenu des interventions précédentes et s'efforcer de soumettre seulement des faits pertinents à la proposition en discussion.
- Ne pas prendre la parole sur une question, lorsqu'elle a été mise au vote par le président.

6. POUVOIRS ET DEVOIRS DU PRÉSIDENT

- Le président dirige et anime les séances du conseil, il maintient l'ordre.
- Assure à chacun la liberté d'exprimer son opinion.
- Veut à ce que la discussion demeure sur le sujet à l'étude et assure le respect du décorum.
- Fait ressortir l'opinion exprimée par l'assemblée.
- Les membres conviennent de respecter l'autorité du président.
- Si le président doit s'absenter, le vice-président peut alors présider la séance.

7. ORDRE DU JOUR

7.1 SÉANCE ORDINAIRE

- La direction prépare le projet d'ordre du jour en collaboration avec le président.
- Tout membre peut faire inscrire un point en s'adressant à la direction au moins sept (7) jours avant la séance. Le sujet doit être suffisamment précis et si le point est amené pour décision, un projet de résolution est soumis avec la demande.
- Une fois l'ordre du jour accepté, aucun autre sujet sauf le point Affaires nouvelles qui demeurera ouvert, ne sera reçu en débat par président.
- En séance extraordinaire, seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation peuvent être traités, à moins que tous les membres ne soient présents à cette séance extraordinaire et n'y consentent.

8. PROCESSUS DE DISCUSSION

8.1 PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS

Seuls les membres et la direction peuvent prendre part aux délibérations. Toutefois, un membre du personnel de direction ou une personne-ressource peut être autorisé par le président à fournir de l'information ou à répondre à des questions sur un dossier particulier.

8.2 LE VOTE

- Lorsque tous ceux qui désirent prendre la parole sur une question ont eu la liberté de le faire, le président appelle le vote.
- Sur demande d'un membre, le Conseil peut également décider de tenir un vote secret.
- Toute décision est adoptée à la majorité des voix des membres présents et ayant le droit de vote.
- Le président vote sur chaque proposition et en cas d'égalité des voix, il a voix prépondérante.
- Un membre peut s'abstenir de voter et demander que son abstention soit mentionnée au préambule de la résolution pour des raisons de conflit d'intérêts.

9. QUESTIONS TECHNIQUES

9.1 RETRAIT D'UNE PROPOSITION

Lorsqu'une proposition a été faite, elle devient la propriété de l'assemblée et ne peut être retirée qu'avec le consentement de la majorité des membres du Conseil.

9.2 AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

La proposition d'ajournement a pour effet de suspendre les travaux du Conseil et de les reporter à une autre heure de même jour, ou à une autre heure, un autre jour cette proposition peut être discutée et amendée.

9.3 RÈGLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES (SELON LES FONDS DISPONIBLES)

- Ce budget doit servir au financement du conseil d'établissement donc, à couvrir les frais inhérents à la participation de ses membres.

À titre d'exemple, le budget de fonctionnement peut être utilisé pour :

- Les frais de déplacement des membres
- Les frais de gardiennages
- Toute demande de formation, de participation à divers congrès, colloques ou autres, exigeant un remboursement des dépenses, préalablement approuvés par le conseil et tenant compte des prévisions budgétaires et de l'état financier.

Les frais sont remboursés par l'école sur présentation de pièces justificatives en remplissant le formulaire ci-joint en annexe.

- Frais de transport : les membres peuvent se faire rembourser les frais d'utilisation de leur véhicule automobile selon le tarif de kilométrage en vigueur au Centre de services scolaire Chemin-du-Roy.
- Frais de gardiennage (maximum 20 \$) : tout membre peut en faire la réclamation pour assister aux réunions du conseil.
- Afin d'assurer un suivi du budget, les réclamations doivent se faire dans le mois qui suit la séance.

10. ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET LOYAUTÉ

Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question (LIP, article 70).

Direction

Président du conseil d'établissement



**DEMANDE DE PAIEMENT
POUR UN MEMBRE DU C.É.**

FAIRE LE CHÈQUE À L'ORDRE DE:

Nom:	
Adresse:	
Code postal	Téléphone

DATE :

ÉCOLE :

FRAIS DE GARDIENNAGE

DATE DE LA DÉPENSE	DÉTAILS	CODE BUDGÉTAIRE	NO. PROJET	TPS	TVQ	TOTAL DÉPENSE
		-5-51310-803				
		-5-51310-803				
		-5-51310-803				

FRAIS DE KM

DATE DE LA DÉPENSE	DÉTAILS	CODE BUDGÉTAIRE	NO. PROJET	KM	Taux	TOTAL DÉPENSE
		-5-51310-383			0.55 \$	
		-5-51310-383			0.55 \$	
		-5-51310-383			0.55 \$	

AUTRES FRAIS

DATE DE LA DÉPENSE	DÉTAILS	CODE BUDGÉTAIRE	NO. PROJET	TPS	TVQ	TOTAL DÉPENSE
		-5-51310-803				
		-5-51310-803				
		-5-51310-803				

TOTAL :

0.00 \$

SIGNATURE DES PARTIES

Nom de la Direction

Nom du réclamant

Signature de la Direction

Signature du réclamant

Nom du Président (facultatif)

Signature du Président (facultatif)

À L'USAGE DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
VÉRIFIÉ PAR :

Veuillez faire parvenir le formulaire dûment complété au Service des ressources financières AVANT le 30 juin

CALENDRIER DES SÉANCES 2024-2025

Date	Jour	Heure	Séance
16 octobre 2024	Mercredi	18 h 30	1
13 novembre 2024			2
15 janvier 2025			3
9 avril 2025			4
7 mai 2025			5
4 juin 2025			6

École : L'Escale



L'ESCALE
ÉCOLE SECONDAIRE

**RÉALISE
TES PROJETS
D'AVENIR**

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

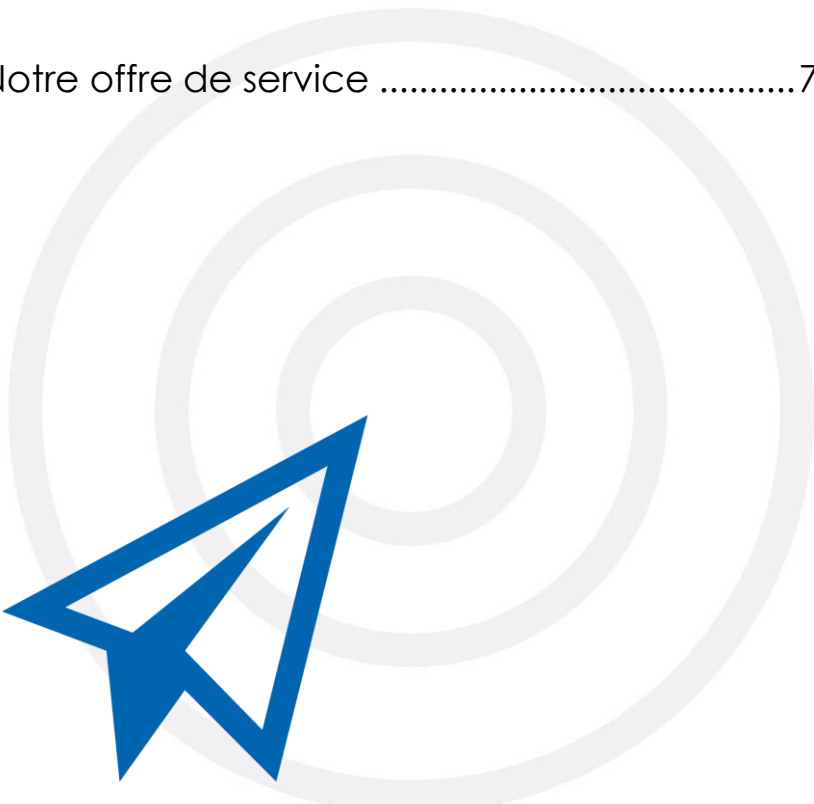
Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 

TABLE DES **MATIÈRES**

Mot de la présidence et de la direction	2
Notre équipe-école	3
Notre conseil d'établissement 2023-2024	4
Revue de l'année	5
Notre clientèle	6
Notre offre de service	7

Reddition de compte	8
Choix prioritaire 1	9
Faits saillants du plan d'action 1	9
Choix prioritaire 2	10
Faits saillants du plan d'action 2	10
Choix prioritaire 3	11
Faits saillants du plan d'action 3	11
Reddition de compte du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	12



MOT DU **PRÉSIDENT** DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Au nom du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale, j'ai le plaisir de vous communiquer le plan de reddition de comptes 2023-2024 à travers lequel vous pourrez constater le travail accompli par notre équipe-école pour incarner notre projet éducatif. De plus, encore cette année, la direction a continué à utiliser des outils permettant de suivre rigoureusement l'état des finances de l'école.

Je profite de cette occasion privilégiée pour féliciter et remercier celles et ceux qui, au quotidien, épousent la mission de notre institution et la traduisent concrètement pour offrir à nos élèves un milieu de vie sain qui sait faire rayonner les talents.

En terminant, je vous rappelle que c'est en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) au Québec qu'est confiée au conseil d'établissement la responsabilité d'informer annuellement les parents, ainsi que la communauté des services que l'école offre et de rendre compte de leur qualité (article 83).

Larry Mc Kinnon, président

MOT DE LA **DIRECTION** DE L'ÉTABLISSEMENT

C'est avec fierté que nous vous présentons la reddition de comptes 2023-2024 de l'école secondaire l'Escale. Ce document vous informe des actions mises de l'avant pour assurer la réussite éducative des élèves, pour favoriser un climat dynamique et promouvoir de saines habitudes de vie. Par son implication et son engagement, notre équipe-école contribue quotidiennement au cheminement personnel et scolaire des élèves.

Je désire par le fait même souligner le dévouement, la disponibilité et le professionnalisme de tout le personnel enseignant, de soutien et professionnel qui a assuré le bon fonctionnement de notre école et ce, parfois lors de circonstances plus difficiles.

Par ailleurs, l'élaboration en collaboration de notre projet éducatif fut un chantier important pour 2023-2024. L'équipe-école y a entre autres choisi d'y retenir des objectifs en lien avec la diplomation et la qualification, la réussite de la compétence « raisonner » en mathématique ainsi que le respect et l'engagement dans la classe. Toute l'équipe-école a déjà élaboré un plan d'action pour favoriser l'atteinte de nos objectifs pour 2027.

Je tiens également à remercier nos élèves pour leurs efforts et leur persévérance, ainsi que nos parents pour leur précieuse collaboration.

Un immense merci à notre équipe-école, qui en cette année de résilience a su faire preuve de collaboration, de courage et de patience, et ce, en travaillant en synergie.
Merci!

Myriam Lemay, directrice

NOTRE ÉQUIPE-ÉCOLE

Direction (2)	Myriam Lemay, directrice, Claude Chartrand, directeur adjoint, et Jean-Philippe-Proulx, directeur adjoint
Personnel enseignant (41)	Justine Baril, Véronique Beauchamp, Patrick Béliveau, Lise Bellemare, Martin Bellemare, Julien Bergeron, Alain Brochu, Anne-Guylaine Bruneau, Christine Brunelle, Gilles Cinq-Mars, Lisiane Damphousse, Daphné Demuy-Leblanc, Benoît Dugré, Rachel Éthier, Olivier Filion, Alex Gélinas, William Giguère, Gosselin Audrey, Félix Goulet, Abdelmajid Hanioui, Anne-Andrée Hince, Marie-Andrée Houle, Catherine Isabel, Denis Jacob, Martine Lacombe, Jonathan Lacourse, Mario Lacoursière, Marie-Jades Lacroix, Patrice Lahaie, Yvan Lapointe, Mélizandre Leblanc, Étienne Lemay, Anthony Laplante, Lison Lessard, Josée Lortie, Simon Quintal, Thibeault Alexis, Louise Tremblay, Félix Dupont, Geneviève St-Pierre et Manon Trépanier
Personnel professionnel (8)	Étienne Lebrun, <i>AVSEC</i> , Lyne Magny, <i>conseillère en orientation</i> , Guillaume Pelletier, conseiller d'orientation, Mélanie Béland, <i>Orthopédagogue</i> , Sarah-Maude Marchand, <i>orthopédagogue</i> , Annick Gagné, <i>psychoéducatrice</i> , Marie-Ève Séguin, <i>psychologue</i> et Catherine Blais, <i>orthophoniste</i>
Personnel de soutien (29)	Administration : Magalie Doucet (<i>août à novembre</i>) <i>agente de bureau</i> , Nathalie Martel (<i>janvier à juin</i>) <i>agente de bureau</i> , Nancy Béland, <i>secrétaire-réceptionniste</i> , Maggie Gagnon, <i>secrétaire d'école</i> , Annie St-Onge, <i>technicienne en administration</i> , Carmencita Pinto Garzon, <i>opératrice d'imprimerie</i> et Audrey Leclerc, <i>Technicienne en organisation scolaire</i> Informatique : Yves Clément, <i>opérateur</i> et Raphaël Paquin, <i>technicien</i> . Les surveillants : Julie Pilote, Josée Lamirande, Jocelyne Milot, Nathalie Le Ber, Louise Filion et Samuel Babin Les TTP en science : Sylvie Béland, Sandra Pilote et Kim Arpin Les TES : Jenny Cloutier, Andrée Anne Lamy, Francis Boutin, Jessica Laurendeau, Isabelle Lupien, Stéphanie Turcotte, Sébastien Dumas Vie étudiante : Joanie Francoeur, <i>technicienne en loisirs</i> Valérie Desaulniers, <i>Responsable des sports</i> Bibliothèque : Cynthia Bibeau et Kathleen Lacroix, <i>technicienne en documentation</i>

NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024



A+

Parents	Larry McKinnon, président
	Annik Carle, Stéphanie Boivin, Karine Valois, Stéphane Eliott, Deepah Mojah
Membres du personnel	
Enseignants	Patrick Béliveau, Marie-Jades Lacroix, Simon Quintal
Membre du personnel professionnel non enseignant	Anick Gagné
Membre du personnel de soutien	Maggie Gagnon
Élèves	Jolyan Trudel et Félix Lampron
Représentants de la communauté (s’il y a lieu)	Aucun

REVUE DE L'ANNÉE

décisions du conseil d'établissement 2023-2024



OCTOBRE ✓ Élection du président ✓ Calendrier des séances ✓ Dénonciation d'intérêts des membres ✓ Budget du conseil d'établissement ✓ Rapport annuel ✓ Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école ✓ Contenus en orientation scolaire et professionnel ✓ Contenus en éducation à la sexualité ✓ Calendrier des activités ✓ Perfectionnement des membres	AVRIL ✓ Code de vie - Règles de conduite et mesures de sécurité pour l'année scolaire 2021-2022 ✓ Principes d'encadrement du coût du matériel didactique (frais exigés aux parents0 et liste des fournitures scolaire ✓ Protocole mesures contraignantes ✓ Calendrier des sorties éducatives ✓ Formation des membres du conseil d'établissement
DÉCEMBRE ✓ Rapport financier – budget révisé ✓ Critères de priorisation ✓ Projet éducatif ✓ Régime pédagogique 2023-2024 (programme institutionnel et Escale-Action) ✓ Calendrier des sorties éducatives ✓ Formation des membres du conseil d'établissement	MAI ✓ Budget de l'école, révisé ✓ Mesures dédiées et protégées, attestation de déploiement ✓ Choix de la date de l'assemblée générale des parents 2024-2025 ✓ Choix de la date de la première séance du CÉ ✓ Profits machine distributrice des gymnases ✓ Locaux de l'école – utilisation ou location ✓ Calendrier des sorties éducatives ✓ Organisation scolaire 2024-2025

JUIN

- ✓ Budget de l'école, initial
- ✓ Fonds à destination spéciale
- ✓ Campagnes de financement
- ✓ Proposition de la délégation de pouvoir pour permettre les sorties éducatives avant l'approbation du calendrier officiel
- ✓ Matériel didactique
- ✓ Plan d'action du projet éducatif
- ✓ Normes et modalités d'évaluation des apprentissage 2024-2025
- ✓ Bilan du plan d'action pour combattre l'intimidation et la violence à l'école
- ✓ Bilan du budget du conseil d'établissement
- ✓ Formation des membres du conseil d'établissement

NOTRE CLIENTÈLE

AU 30 SEPTEMBRE 2023

	Nombre d'élèves
1 ^{re} secondaire	137
2 ^e secondaire	153
3 ^e secondaire	124
4 ^e secondaire	100
5 ^e secondaire	82
Présecondaire	21
Accès-DEP	26
FPT	28
FMS	20
TOTAL	691



NOTRE OFFRE DE SERVICE



L'école secondaire l'Escale évolue dans un milieu rural socio-économique très faible.

Elle accueille 691 élèves. Notre école possède plusieurs services qui répondent aux besoins des élèves :

Nos Programmes : Accès-réussite (1^{re} et 2^e secondaire) Anglais enrichi, Sport plus, Arts plastiques enrichis et ScienTIC.

Notre projet école : Escale-Action tous les jeudis à la dernière période. (1^{er} cycle, pendant 15 semaines)

Nous offrons aussi un service aux élèves ayant des besoins particuliers : Présecondaire, formation préparatoire au travail (FPT), formation à un métier semi-spécialisé (FMS) et programme Accès-DEP.

Services complémentaires : orthophonie, psychoéducation, infirmière scolaire, travailleuse sociale, service d'orientation, psychologie, orthopédagogie, animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire.

Vie étudiante :

- ✓ Programmer, planifier et animer les diverses activités offertes aux élèves : activités midi et parascolaires, journées thématiques, sorties éducatives lors des pédagogiques, Secondaire en spectacle, campagnes de financement, etc.;
- ✓ Assurer le fonctionnement de ces activités et stimuler la participation des élèves en offrant des activités diversifiées;
- ✓ Recueillir les besoins exprimés par le milieu et mettre sur pied une programmation d'activités à l'automne et à l'hiver;
- ✓ Encadrer et animer les activités du conseil étudiant;
- ✓ Faire la promotion des activités de loisirs par les différents médias.

Sports :

- ✓ 10 disciplines sportives : hockey, flag football féminin, futsal, volleyball, rugby, cross-country, hockey cosom, badminton, athlétisme et volleyball de plage;
- ✓ Salle de musculation et de cardio-vélo;
- ✓ 26 équipes fières de l'Express;
- ✓ Plus de 230 élèves athlètes;
- ✓ Un calendrier de parties/compétitions interscolaires dans le Réseau du sport étudiant (RSEQ);
- ✓ Des entraîneurs qualifiés et responsables;
- ✓ Service d'une kinésiologue 35 heures/semaine.

REDDITION DE COMPTES DE L'AN 1

DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF



Nos valeurs :

1	Engagement
2	Respect
3	Autonomie

RÉUSSITE SCOLAIRE					
Choix prioritaire 1 : Améliorer la diplomation et la qualification					
Objectif	Situation de départ (juin2023)	Résultats visés (juin 2027)	Reddition de comptes de l'An 1 Juin 2024		  
			Moyens	Résultat	
Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une diplomation ou qualification	Indicateur : Taux de diplomation et qualification après 7 ans pour l'ensemble des élèves Situation de départ : 85.8 %	90 %	Poursuivre la tenue d'équipes multidisciplinaires pour le suivi des résultats. Favoriser l'engagement en classe		
Augmenter le taux de réussite en mathématique dans la compétence raisonner	Indicateur : Résultat à l'examen du MEE CST secondaire 4 (C2) Situation de départ : 65.1 %	75 %	Favoriser le questionnement et l'utilisation de stratégies lors de situations en mathématique Favoriser l'engagement en classe		

Légende :  Résultats visés en 2022 atteints  Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints  Écart important avec les résultats visés en 2022

FAITS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION

1. Collaboration avec l'équipe de leadership et l'équipe école pour définir les moyens du projet éducatif.
2. Rencontre élèves à risque avec équipes multidisciplinaires (la direction, les tuteurs et les professionnels - 3 rencontres annuelle)
3. Création et accompagnement d'équipes collaboratives (mathématique, français, univers social, anglais, éducation physique, sciences)
4. Remédiation sur l'heure du dîner et études dirigées après l'école.
5. Mise en place de tutorat auprès d'élèves ciblés. (Plan de rattrape)

CLIMAT SCOLAIRE					
Choix prioritaire 2 : Développer les savoirs-être adaptés au contexte scolaire					
Objectif	Situation de départ	Résultats visés 2022	Reddition de comptes de l'An 1 Juin 2024		  
			Moyens	Résultat	
Augmenter le taux d'élèves et du membre du personnel percevant du respect entre tous	Indicateur : Sondage aux élèves sur la perception du respect entre tous. Situation de départ : 71.1 %	80 %	Favoriser un langage approprié par des interventions ciblées sur les formules de politesse.		

Légende :  Résultats visés en 2022 atteints  Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints  Écart important avec les résultats visés en 2022

FAITS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION

1. Révision du code de vie sous forme de comportements attendus
2. Travail collaboratif en équipe-école afin de cibler un élément du civisme à travailler : le respect dans le langage a été retenu
3. Passation d’un sondage aux élèves.

CLIMAT SCOLAIRE					
Choix prioritaire 3 :Améliorer l’engagement des élèves					
Objectif	Situation de départ	Résultats visés 2022	Reddition de comptes de l’An 1 - Juin 2022		
			Moyen	Résultat	
Augmenter la proportion des élèves qui se perçoivent engagés dans la classe	Indicateur : Sondage aux élèves sur la perception de leur engagement dans la classe. Situation de départ : 68.5 %	80%	Amener les élèves à s’auto-évaluer à partir de cibles d’apprentissages claires et significatives.		

Légende :  Résultats visés en 2022 atteints  Résultats visés en 2022 en voie d’être atteints  Écart important avec les résultats visés en 2022

FAITS SAILLANTS DU PLAN D’ACTION

1. Passation d’un sondage aux élèves sur la perception de leur engagement dans la classe
2. Travail avec l’équipe de leadership pour cibler un moyen au plan d’action
3. Accompagnement d’équipes collaboratives et de perfectionnement des enseignants pour réfléchir aux stratégies efficaces pour favoriser l’engagement des élèves dans la classe.

REDDITION DE COMPTE

DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



Le Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence a été adopté le 11 octobre 2023 et transmis aux parents le 29 novembre 2023. Le 11 juin 2024, le conseil d'établissement a été informé de la reddition de compte du plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence. Nos résultats 2023-2024	Nous avons eu 10 incidents d'intimidation et de violence en 2023-2024 – 4 cas d'intimidation – 6 cas de violence
Constats sur ces résultats	✓ Grâce aux ateliers donnés par les intervenants, les élèves dénoncent de plus en plus les cas d'intimidation et de violence.
Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence	✓ Tournée des classes en septembre et en janvier, au besoin, pendant laquelle les directions et les intervenants informent les élèves des comportements attendus, du code de vie, de la tolérance zéro en lien avec les comportements de violence et d'intimidation. ✓ Atelier « Mission technologique » portant sur la cyberintimidation est obligatoire au plan d'action du Centre de Services scolaire et il est offert aux élèves de 1^{re} secondaire ainsi que le groupe de présecondaire par la policière éducatrice (SQ) et l'intervenante pivot ou l'intervenant de niveau. ✓ Atelier obligatoire au plan d'action du Centre de Services scolaire portant sur les Sextos pour les élèves de 2^e secondaire et du groupe de Formation Préparatoire au Travail, par la policière éducatrice (SQ) et l'intervenant de niveau ou l'intervenant pivot. ✓ Atelier obligatoire au plan d'action du Centre de Services scolaire portant sur les impacts des médias sociaux dans les relations amoureuses (« 24 heures textos ») offert aux élèves de 3^e secondaire et aux élèves des groupes de la Formation Préparatoire au Travail par la policière éducatrice et l'intervenante de niveau ou l'intervenante pivot. ✓ Programme d'aide au développement et à l'apprentissage des habiletés sociales (PDHS) offert par l'intervenante de niveau au groupe de présecondaire ainsi que le groupe de la Formation Préparatoire au Travail. Au premier cycle (1^{re} et 2^e secondaire) certains élèves ont été ciblés dans l'année afin de l'obtenir en individuel. ✓ Un groupe LGBTQ+ est formé et des activités sont faites tout au long de l'année sous la supervision de l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire.

	✓ Lecture du roman <i>Le Cri</i> dans les cours de français de 2^e secondaire portant sur l'intimidation. ✓ Deux journées en rose faites à la grandeur du Centre de Services scolaire afin de démontrer l'importance et l'impact du rôle des témoins dans des situations de violence et d'intimidation. Chaque intervenant pivot avait son t-shirt et les membres du personnel étaient invités à porter le rose aussi. Des petits bonhommes roses ont été distribués afin d'écrire sur chacun d'eux l'importance des témoins dans des situations de violence ou d'intimidation. ✓ Affichage de deux affiches ayant pour titre « La trousse anti-troll contre la cyberintimidation » sont affichées dans toutes les salles de bain de l'école ainsi que dans tous les bureaux d'intervenants. Les élèves peuvent l'utiliser avec le code QR et ainsi être dirigés vers le site internet. De plus, les parents ont pu s'en procurer lors de différents événements à l'école. ✓ Documentations remises aux parents sur le portail de l'école. ✓ Capsules d'information sur l'intimidation diffusées sur le portail de l'école, dans le Journal-parents ainsi que sur la page Facebook de l'école.
Actions mises en place lorsque l'école constate un acte de violence ou d'intimidation	Nom de l'intervenante pivot : Annick Gagné, psychoéducatrice ✓ Appels, courriels, rencontres, etc. ✓ Rencontre avec les éducateurs spécialisés. ✓ Rencontres individuelles avec la victime. ✓ Rencontres individuelles avec l'auteur de l'agression ou de l'intimidation. ✓ Rencontres de sensibilisation auprès des complices et des témoins, afin de les sensibiliser à l'impact de leur rôle auprès de la victime et de l'auteur. ✓ Travail de réflexion. ✓ Suivi individuel. ✓ Plan d'intervention. ✓ Recommander les parents aux services d'aide du CIUSSS-MCQ (selon les besoins). ✓ Offrir un suivi à l'élève et aux parents. ✓ Collaboration avec la policière éducatrice.



PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION, LA VIOLENCE ET LES ACTES DE VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : 16 octobre 2024

Date : 14 août 2024

Nom de l'école : École secondaire l'Escale

☐

École primaire :

☒

École secondaire :

Nom de la direction de l'école : Myriam Lemay

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école. Il s'inscrit également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du Plan d'Engagement Vers la Réussite 2023-2027, plus précisément à l'atteinte de l'orientation "Assurer un climat scolaire positif et le bien-être des élèves et des membres du personnel" de la priorité "Climat scolaire et bien-être".

Noms des personnes faisant partie du comité intimidation / violence :

Direction : Myriam Lemay, directrice, Claude Chartrand, directeur adjoint et Jean-Philippe Proulx, directeur adjoint

Pivot(s) : Annick Gagné, psychoéducatrice (poste 5056)

Autre(s) : Marie-Ève Séguin, psychologue (poste 5058)

- Jenny Cloutier, éducatrice spécialisée (4^e, 5^e secondaire) (poste 5030)
- Jessica Laurendeau-Verner, éducatrice spécialisée (3^e secondaire) (poste 5019)
- Patricia Duchemin en remplacement jusqu'en décembre d'Isabel Ladouceur, éducatrice spécialisée (2^e secondaire) (poste 5047)
- Marie-Lou Rouette, éducatrice spécialisée (1^{er} secondaire) (poste 5048)
- Andrée-Anne Lamy, éducatrice spécialisée (FMS et Accès Dep) (poste 5050)
- Isabelle Lupien, éducatrice spécialisée (Présecondaire et FPT) (poste 5002)

Dans chaque élément du plan de lutte prescrit par la Loi sur l’instruction publique, vous trouverez une section distincte en ce qui a trait aux actes de violence à caractère sexuel, tel que stipulé dans l’article 79 dans la Loi sur le protecteur national de l’élève venant modifier l’article 75.1 de la LIP.

Composantes du plan de lutte contre l’intimidation et la violence à l’école	Priorités
1. Une analyse de la situation de l’école au regard des actes d’intimidation et de violence. (Lire art. 4, n° 1 P.L. ou art. 75.1, n° 1 L.I.P.) Mentionner dans celle-ci les outils et méthodes utilisées pour cibler vos priorités : questionnaires, comité consultatif, etc. <i>Mettre cette analyse en annexe du plan de lutte ci-contre.</i> Inscrire dans la partie ci-contre, aux points 1,2 et 3, vos priorités issues de l’analyse de votre situation de l’école en ce qui a trait aux situations de violence et d’intimidation, et compléter avec les priorités de votre Projet Éducatif si cela s’y prête.	1. Prévention de la violence et de l’intimidation par le biais d’animations en classe.
	2. Prévention de l’utilisation saine des technologies en groupe et en individuel.
	3. Surveillance active dans toute l’école.
	Priorités issues de votre Projet éducatif si cela s’y prête : - Augmenter le taux d’élèves et de membres du personnel percevant du respect entre tous.
1.1 Indiquez ci-contre votre ou vos priorités d’action en ce qui a trait aux actes de violence à caractère sexuel.	1.1. Prévention des actes de violence à caractère sexuel par le biais d’animations en classe et des priorités mentionnées ci-haut.

Composantes du plan de lutte contre l’intimidation et la violence à l’école	Spécifications
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d’intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l’orientation sexuelle, l’identité sexuelle, l’homophobie, un handicap ou une caractéristique physique. (Lire art. 4, n° 2 P.L. ou art. 75.1 n° 2 L.I.P.)	→ Animer des ateliers en classe • Tournée des classes en septembre et en janvier (au besoin) par les directions et les intervenants de niveau afin d’informer les élèves des comportements attendus, du code de vie, de la tolérance zéro en lien avec tous les comportements de violence et d’intimidation. • Atelier « Mission technologique » portant sur la cyberintimidation obligatoire au plan d’action du Centre de Services scolaire. Il est offert aux élèves de 1^{re} secondaire ainsi que le groupe de présecondaire par la policière éducatrice (SQ) et l’intervenante pivot ou l’intervenant de niveau.

- Atelier obligatoire au plan d'action du Centre de Services scolaire portant sur les Sextos pour les élèves de 2^e secondaire et du groupe Formation Préparatoire au Travail, par la policière éducatrice (SQ) et l'intervenant de niveau ou l'intervenante pivot.
- Atelier obligatoire au plan d'action du Centre de Services scolaire portant sur les impacts des médias sociaux dans les relations amoureuses (« 24 heures textos ») offert aux élèves de 3^e secondaire, aux élèves de la Formation des Métiers Semi-spécialisés, de l'Accès Dep et de la Formation Préparatoire au Travail par la policière éducatrice (SQ) et l'intervenante de niveau ou l'intervenante pivot.
- Atelier portant sur la prévention des fraudes offert aux élèves de 4^e secondaire, aux élèves de la Formation des Métiers Semi-spécialisés et de l'Accès Dep par la policière éducatrice (SQ) et l'intervenant de niveau ou l'intervenante pivot.

→ Autres moyens de prévention

- Capsules statistiques « Saviez-vous que ? » portant sur la cyberintimidation diffusées sur les écrans dans l'école tout au long de la 1^{re} étape.
- Programme d'aide au développement et à l'apprentissage des habiletés sociales (PDHS) offert par l'intervenante de niveau au groupe de présecondaire ainsi que le groupe de la Formation Préparatoire au Travail. Au premier cycle (1^{re} et 2^e secondaire) certains élèves peuvent être ciblés dans l'année afin de leur offrir en groupe ou en individuel.
- Des capsules sous forme de « Savez-vous que ? » portant sur l'homophobie sont diffusées sur les écrans une semaine en mai afin de sensibiliser les élèves.
- Lecture du roman *Le Cri* dans les cours de français de 2^e secondaire portant sur l'intimidation.
- Deux journées en rose sont faites à travers le CSS afin de sensibiliser les élèves au pouvoir des témoins ainsi qu'un montage symbolique représentant chacun des élèves ayant pour titre « Ensemble, unissons-nous ! »
- Affiches avec code QR de « La trousse anti-troll contre la cyberintimidation » accessibles dans les salles de bain de l'école ainsi que dans tous les bureaux des intervenants.
- Un accompagnement en classe se fait par les différents intervenants de l'école.
- Par le biais d'activités parascolaires ou encore d'activités éducatives dans différents moments de la journée (pauses, heure du diner ou après l'école), les élèves ont plusieurs opportunités de développer leur sentiment d'appartenance à l'école ainsi que de développer leurs intérêts personnels.
- La présence de la Policière-éducatrice dans l'école, mais aussi aux ateliers permet une communication intéressante avec les élèves.

→ Les différents guides d'intervention (« Formation destinée à la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation » et le « Guide à l'intention des écoles primaires et secondaires ») pour prévenir et traiter la violence et l'intimidation à l'école sont accessibles aux directions ainsi qu'aux intervenants de l'école. Ils peuvent être utilisés en intégralité comme aide-mémoire ou en rencontre individuelle.

→ Rencontre en début d'année avec tous les membres du personnel afin de les informer de la reddition de compte de l'année précédente et faire le rappel du projet de loi no 56 : Loi visant à prévenir et à

	combattre l'intimidation et la violence à l'école, de définir les notions d'intimidation, de violence et de conflit et ainsi de redéfinir les rôles et responsabilités de chaque membre du personnel. Les différents niveaux d'intervention sont aussi abordés. Une rencontre plus approfondie est faite avec les nouveaux membres du personnel. → La mise à jour du protocole de gestion de crise ainsi que le protocole en situation d'urgence est faite chaque année.
2. 1 Les mesures de prévention mises en place en lien avec les actes de violence à caractère sexuel.	→ Application du Protocole d'intervention en lien avec les comportements sexualisés et les violences sexuelles. → Lecture du roman <i>Comme une chaleur de feu de camp</i> dans les cours de français de 2^e secondaire portant sur la dénonciation d'un acte d'agression, du rôle des témoins et de l'importance d'en parler. → Lecture du roman <i>15 ans ferme</i> dans le cours de français de 2^e secondaire portant sur le proxénétisme.
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. (Lire art. 4, n°3 P.L. ou art. 75.1 n°3 L.I.P.)	→ Les parents ont accès au plan de lutte contre l'intimidation et la violence sur le site internet de l'école. → Des guides et des outils sont disponibles pour les parents par le site internet de l'école, par les différents envois de l'info-parents, dans l'agenda des élèves ou encore en format papier lors des remises de bulletins afin de différencier les cas d'intimidation des cas de conflit. En tout temps, ils peuvent aussi communiquer avec les intervenants de niveau ou l'intervenante pivot de l'école. → Des guides et des outils sont disponibles aux parents afin de les aider si leur enfant est victime, témoin ou encore auteur d'actes d'intimidation ou de violence. Par le site internet de l'école, dans l'agenda des élèves, par les différents envois de l'info-parents ou encore en communiquant avec les intervenants de niveau ou l'intervenante pivot, ils peuvent obtenir aussi l'information nécessaire. → Les parents peuvent en tout temps communiquer avec les tuteurs, les intervenants de niveau ou encore l'intervenante pivot pour obtenir du soutien. Par le biais d'appels, de courriels ou de rencontres, les parents peuvent obtenir le soutien des différents intervenants de l'école ainsi que des recommandations aux services d'aide du CIUSSS-MCQ lorsque nécessaire.
3.1 Informations à diffuser et modalités, en ce qui a trait aux actes de violence à caractère sexuel.	→ Les élèves, les parents ou les tuteurs peuvent en tout temps recourir à l'aide juridique lors d'un acte de violence à caractère sexuel. → Les élèves, les parents ou les tuteurs ont la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève.
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et de façon plus particulière, celles qui sont applicables pour dénoncer une utilisation des	→ Que l'on parle d'un parent, un élève, un enseignant ou encore un surveillant d'élèves, ceux-ci peuvent transmettre par courriel ou par téléphone les informations nécessaires à une intervention aux intervenants de niveau ou encore à l'intervenante pivot. Dans certaines situations un compte-rendu d'intervention sera rempli par le premier intervenant (surveillants, enseignants ou TES). Selon le

médias sociaux ou des technologies de communication à des fins de cyberintimidation. (Lire art. 4, n° 4 P.L. ou art. 75.1 n° 4 L.I.P.)	contexte, l'intervention peut être faite en entier par l'intervenant de niveau et l'intervenante pivot est informée de celle-ci et dans d'autres temps, l'intervenante pivot peut être impliquée dès le début de l'intervention. → Par le biais de la présentation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence disponible sur le site internet de l'école, il est en tout temps possible de rejoindre les différents intervenants de niveau ainsi que l'intervenante pivot. Les parents peuvent communiquer avec les différents intervenants par téléphone ou par courriel. Ils peuvent aussi communiquer avec les tuteurs qui s'assurent de transférer les informations en toute confidentialité. → En tout temps, une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte auprès de l'établissement à la possibilité de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève. → Tout partenaire extrascolaire œuvrant auprès des élèves ou étant régulièrement en contact avec eux doit informer la direction de l'école ou l'intervenant pivot de tout acte de violence qu'il constate.
4.1 Modalités prévues à l'école pour signaler ou porter une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, si différent de celles mentionnées dans la section 4.	→ Référer à la section 4. → Le parent ou le tuteur d'un enfant peut en tout temps effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève.
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne. (Lire art. 4, n° 5 P.L. ou art. 75.1 n° 5 L.I.P.)	→ L'application de la procédure rapportée dans l'annexe 2 "Rôles des intervenants en matière de Climat scolaire, violence, intimidation et acte de violence à caractère sexuel" est faite en collaboration de tous les membres du personnel impliqué lors d'une situation. → Selon la situation le protocole-école et/ou le protocole-élève sont appliqués à la suite de l'analyse de la situation et les parents sont informés des différentes modalités de ces interventions. Climat scolaire, violence, intimidation et acte de violence à caractère sexuel".
5.1 Actions à prendre à la suite d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel.	→ Tout signalement ou plainte pour acte de violence à caractère sexuel est transmis au secrétariat général et à l'agent pivot CSS et par la suite transmis au protecteur régional de l'élève. → Tout acte de violence à caractère sexuel impliquant un élève de moins de 18 ans est signalé à la direction de la protection de la jeunesse, en vertu de la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i>. → Un accompagnement et des références à des partenaires externes sont faits dans le suivi des dossiers.
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. (Lire art. 4, n° 6 P.L. ou art. 75.1 n° 6 L.I.P.).	→ Le respect de la confidentialité lors de la transmission et le traitement d'information d'un signalement est primordial et ceux-ci sont référés à l'intervenant pivot de l'école ou du centre.
6.1 Mesures visant à assurer la confidentialité de toute situation d'acte de violence à caractère sexuel.	→ Le respect de la confidentialité lors de la transmission et le traitement d'information d'un signalement est primordial et ceux-ci sont référés à l'intervenant pivot de l'école ou du centre.

7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte. (Lire art. 4, n° 7 P.L. ou art. 75.1 n° 7 L.I.P.).	→ Différentes mesures sont mises en place pour soutenir et encadrer les élèves qui sont victimes, témoins ou auteurs de l'acte (« Guide à l'intention des écoles primaires et secondaires »). • La communication aux parents est effectuée dans toutes les situations afin d'assurer une bonne collaboration. • Des ateliers d'habiletés sociales sont faits lors de rencontres en groupe ou en individuel. • Des rencontres individuelles sont faites avec les victimes et les auteurs d'intimidation ou de l'agression. • Des rencontres de sensibilisations sont faites auprès des complices et des témoins afin de les conscientiser sur l'impact de leur rôle auprès des victimes et des auteurs. Des relances auprès des victimes, des témoins et des parents sont faites dans les jours suivants afin d'assurer le suivi et la sécurité de tous.
7.1 Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime, à l'auteur ou au témoin dans le cadre d'un acte de violence à caractère sexuel.	→ Le protocole d'intervention en lien avec les comportements sexualisés et les violences sexuelles est appliqué.
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. (Lire art. 4, n° 8 P.L. ou art. 75.1 n° 8 L.I.P.).	→ Différentes sanctions et actes de réparations sont appliqués à la suite de l'analyse d'une situation et du dossier de l'élève (« Guide à l'intention des écoles primaires et secondaires »). • Des rencontres individuelles sont faites auprès des auteurs des actes d'intimidation ou d'agression. • Des travaux de réflexion à effectuer. • Des travaux communautaires peuvent aussi être réalisés par les élèves. • Un plan d'intervention peut être mis en place ou révisé. • Des suspensions à l'interne ou à l'externe sont mises en place dans certaines situations. • Une référence à Alternative à la suspension peut aussi être faite pour trois ou cinq jours. • Des plaintes policières peuvent être déposées en lien avec les actes posés. • Des rencontres avec la policière-éducatrice peuvent aussi être faites afin de sensibiliser et responsabiliser les auteurs des actes. → Avec la collaboration des autres intervenants, les différents comptes-rendus d'intimidation sont compilés, ce qui permet de garder une trace et d'évaluer le niveau de gravité des actes posés et des interventions à privilégier.
8.1 Dans le cas où il y a un acte de violence à caractère sexuel qui est posé, les sanctions disciplinaires seront mises en place en tenant compte des circonstances, de la nature de l'acte, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés. Dans le cas où il y aurait des accusations et des conditions de remise en liberté, la direction	→ Le protocole d'intervention en lien avec les comportements sexualisés et les violences sexuelles est appliqué. → Des plaintes policières peuvent être déposées en lien avec les actes posés, ainsi qu'un signalement à la direction de la protection de la jeunesse.

<i>peut demander l'accès au jugement pour appliquer les mesures de protection imposées.</i>	→ Des références sont faites vers des ressources spécialisées externes (CIUSSS, Fondation Marie Vincent, CALACS, CAVAC, IVAC, etc.).
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. (Lire art. 4, n° 9 P.L. ou art. 75.1 n° 9 L.I.P.).	→ Le suivi est fait auprès des parents et des élèves pour tous les signalements reçus afin d'assurer la sécurité des élèves dans l'école et ainsi l'application des interventions. Lorsque nécessaire, les parents peuvent aussi être accompagnés par l'agent pivot du Centre de services scolaire et au besoin par le protecteur de l'élève. → Un compte-rendu d'intimidation, de violence ou d'AVCS est rempli par les différents intervenants impliqués dans une situation et ce document est transmis après analyse au responsable au Centre de services scolaire. → Toute personne insatisfaite du suivi par l'établissement scolaire relativement à une situation de violence ou d'intimidation est dans son droit de porter plainte au protecteur régional de l'élève.
<i>9.1 Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel.</i>	→ Référer à la section 9. → La direction par le biais de l'intervenante pivot envoie le « Compte-rendu d'incident de violence, d'intimidation ou d'AVCS » au secrétariat général, qui l'achemine par la suite au protecteur régional de l'élève.
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP).	→ L'aide-mémoire aux directions est aussi accessible à l'intervenant pivot de l'école afin d'assurer le suivi des interventions.
<i>Concernant les actes de violence à caractère sexuel :</i> <i>En vertu de l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, les établissements scolaires doivent prévoir d'offrir des activités de formation obligatoire pour les membres de la direction et du personnel qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.</i> <i>Les établissements doivent également prévoir la formation des partenaires extrascolaires en lien avec la prévention de l'intimidation et de la violence dans toutes ses formes (Lire art. 86 et 77, LPNE).</i> <i>Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel doivent également être mises en place.</i>	→ Former les intervenants pivots au sujet des AVCS. → Former les membres de la direction et les membres du personnel de chaque établissement scolaire au sujet des AVCS. → Former les partenaires extrascolaires impliqués auprès des élèves au sujet de la prévention de l'intimidation et de la violence dans toutes ses formes. → Diffuser les formations du MEQ à ce sujet. → Diffuser aux personnes ciblées la formation de Jacinthe Dion, Ph. D, UQTR.

**La Loi sur le protecteur national de l'élève vient modifier la Loi sur l'instruction publique quant au contenu du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ainsi, une section distincte du plan de lutte devra être consacrée aux violences à caractère sexuel.*

****Le présent plan de lutte doit être transmis au protecteur national de l'élève à chaque année scolaire.**

ANNEXE 1

Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation, de violence, et de violence à caractère sexuel

Nos résultats Année scolaire : 2023-2024	Nombre de situations de violence : 6 Nombre de situations d'intimidation : 4 Nombre de situations d'acte de violence à caractère sexuel : 0 Nombre de situations combinées (plus d'une forme de violence) : 4 situations qui sont intégrées dans le total de violence.
Constats sur ces résultats	La prévention a un bel impact auprès des élèves, puisqu'il y a dénonciation des situations rapidement, ce qui permet une intervention rapide et ainsi éviter de nombreux cas. Un atout important est sans aucun doute la collaboration avec les parents dans toutes les situations que ce soit par de l'information ou encore dans l'intervention.
Outils et méthodes utilisées pour cibler vos priorités (questionnaires, comité consultatif, etc)	En tenant compte des multiples observations faites auprès des élèves, des motifs de référence de suivi aux différents intervenants de l'école et des différentes raisons des retraits de classe des élèves, le comité consultatif a ciblé le respect comme priorité importante pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation ainsi que pour le projet éducatif. Un sondage sera effectué durant l'année scolaire afin de voir s'il y a augmentation de la perception du respect entre tous.

ANNEXE 2

Rôles des intervenants en matière de Climat scolaire, violence, intimidation et acte de violence à caractère sexuel

Rôle de l'Agent pivot du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy

L'agent pivot au dossier du climat scolaire, de la violence, de l'intimidation et des actes de violence à caractère sexuel exerce diverses fonctions de conseils et de formation auprès du personnel-cadre et du personnel scolaire. Ces actions axées sur la promotion, l'implantation et le suivi d'approches de prévention et d'intervention visent à assurer un climat scolaire bienveillant, sain et sécuritaire. L'agent pivot se tient au courant des recherches, des changements et des innovations dans le domaine et travaille en étroite collaboration avec divers partenaires, dont l'agent de soutien régional du ministère de l'Éducation. Concrètement, l'agent pivot soutient toutes les équipes-écoles qui ont des questionnements en lien avec les actes de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel. Toutes les situations d'acte de violence à caractère sexuel doivent être portées à l'attention de l'agent pivot, qui collabore avec le secrétariat général du CSS et le Protecteur régional de l'élève en cas de besoin.

Aide-mémoire pour les actions à prendre par l'adulte témoin (1^{er} intervenant : tout adulte impliqué auprès des élèves)

1. Mettre fin au comportement - Exiger l'arrêt du comportement, séparer calmement les parties en cause. - S'assurer que les témoins prennent acte de l'intervention.
2. Nommer le comportement - Mettre un nom sur le comportement observé en s'appuyant sur les valeurs, les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'école. - Nommer l'effet possible d'un tel acte sur les individus.
3. Orienter l'élève vers les comportements attendus - Formuler le comportement attendu. - Demander aux témoins de quitter les lieux et de retourner à leurs activités.
4. Effectuer une évaluation sommaire auprès de l'élève qui est victime Évaluer sommairement s'il s'agit d'une situation de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel (AVCS) et, si c'est le cas, informer l'élève qui est victime que des actions seront prises pour y mettre fin. Informer l'élève qui a posé le geste qu'un suivi sera fait. Si besoin, assurer la protection de l'élève qui est victime. Inviter à revenir nous voir si la situation se reproduit.
5. Consigner et transmettre Déclarer la situation rapidement, selon les modalités établies dans l'école, dans le respect des règles de confidentialité si l'évaluation sommaire nous indique qu'il peut s'agir d'une situation de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel.

**Démarche d'intervention¹ pour la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence ou l'intimidation
(2^e intervenant : Intervenant Pivot école)**

6. Évaluer rapidement l'événement et analyser la situation (nature, personnes impliquées, gravité, durée...) **d'après les définitions proposées.**

- Recueillir les informations et assurer la sécurité des élèves.
- Rencontrer la victime et lui offrir le soutien et l'accompagnement nécessaire selon le contexte :
 - Évaluer sa capacité à réagir devant la situation;
 - S'informer de la fréquence des gestes;
 - Lui demander comment elle se sent;
 - Assurer sa sécurité si nécessaire;
 - L'informer que vous allez la revoir rapidement pour vérifier si la situation se reproduit.
- Rencontrer les témoins (élèves et adultes) et leur offrir soutien et encadrement selon la situation.
- Rencontrer l'auteur du geste :
 - Lui rappeler la position de l'école;
 - L'inviter à donner sa version des faits;
 - L'informer des étapes à venir et du suivi qui sera donné.
- Évaluer la gravité du comportement.
- Évaluer le risque de récurrence.

7. Intervenir en fonction de l'évaluation

- Contacter la direction pour l'informer.
- Contacter les personnes concernées.
 - Informer les parents de la situation et les associer à la recherche de solutions (parents des victimes, des élèves qui intimident et qui sont témoins, si nécessaire).
- Selon la situation et les besoins de la victime, mettre en place des mesures de protection, de soutien et d'encadrement pour les élèves qui sont victimes, auteurs ou témoins selon l'évaluation de leurs besoins.
- Recourir à des ressources professionnelles pour les élèves concernés par des manifestations récurrentes ou sévères.
- Compléter le Compte-rendu d'incident de violence, d'intimidation ou d'AVCS.

8. Assurer le suivi auprès des personnes concernées, évaluer et réguler les actions

- Contacter la personne qui a déclaré l'événement.
- Assurer le suivi des personnes concernées dans le respect de la confidentialité.
- Si un doute persiste sur la nature de l'événement, demander une évaluation plus approfondie par un des professionnels qualifiés dans l'établissement.
- Mettre en place, au besoin, un plan d'intervention pour les élèves, victimes et agresseurs concernés par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.
- Si nécessaire, avoir recours aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté (psychologue, psychoéducateur, travailleur social, etc.) pour les élèves concernés (victimes, agresseurs et témoins) par des manifestations récurrentes ou sévères d'intimidation.

9. Consigner et transmettre les informations

- Fournir une description sommaire des faits et des interventions menées auprès des personnes concernées.
- Modalités de consignation des événements à caractère violent connus, diffusés et accessibles dans le respect de la protection des renseignements personnels.
- En cas d'AVCS, passer au point 11 pour faire le suivi avec l'agent pivot CSS.

¹ Interventions adaptées et tirées de la *Formation destinée à la personne responsable d'intervenir à la suite d'un acte de violence et d'intimidation* (MEQ, 2019).

Responsabilités de l'agent pivot CSS	
10. Assurer le lien entre l'agent pivot et l'équipe-école	● S'assurer du déploiement du "Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles" dans nos écoles et centres. ● Contribuer à l'actualisation du plan de lutte de l'école. ● Faire la promotion d'actions et d'activités qui contribuent au bien-être et la sécurité des élèves. ● Organiser des formations en lien avec les objectifs du "Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles".
11. Intervenir en cas de situation d'intimidation, de violence et/ou d'acte de violence à caractère sexuel	● Au besoin ou en situation d'AVCS, soutenir les équipes dans les interventions à mettre en place (aide à l'analyse des situations complexes, respect des procédures à suivre, aide à l'élaboration des plans de sécurité, etc.). ● En cas de litige, intervenir auprès des parents afin d'assurer la collaboration entre les parties pour le bien-être des enfants.
12. Collaborer avec les partenaires gravitant autour du plan d'action du CSS	(Secrétariat général, protecteur de l'élève, instance régionale, organismes communautaires, Ministère de l'éducation, etc.)



CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (COSP)

Octobre 2024

2024-2025

COSP – ÉLÈVES DE 1^{er} ET 2^E SECONDAIRE

Conseiller d'orientation lié: Guillaume Pelletier

COSP	ACTIVITÉ ET NOMBRE DE PÉRIODES TOUCHÉES	ÉCHÉANCIER	MATIÈRES ET PAR QUI	À FAIRE
Champs d'intérêt <i>Élaborer un portrait de ce qui l'intéresse ou de ce qui ne l'intéresse pas sur les plans scolaire et extrascolaire.</i>	Activité « <i>Le Rituel secret</i> », Sept périodes	Fin novembre et au début décembre	Français 1 ^{re} sec. Par les enseignantes Marie-Andrée Houle et Mme Lison Lessard Le c.o. est habituellement présent au 1 ^{er} cours pour les profils d'intérêt RIASEC.	Rencontrer les enseignants de français sec 1 soit pour leur rappeler de faire ces activités (car obligatoires) et, si nécessaire, leur expliquer celles-ci. *IMPORTANT : Il faut savoir que l'enseignante Marie-Andrée Houle est souvent la leader dans l'équipe d'enseignants de français sec 2 et qu'elle explique souvent elle-même les activités à faire aux autres enseignants.
Préférences scolaires en lien avec le marché du travail <i>Sélectionner des métiers ou des professions qui correspondent à ses préférences scolaires.</i>	Activité « <i>Écris-moi tes projets d'avenir</i> » Cinq périodes	Janvier	Français 1 ^{re} sec. Par les enseignantes Marie-Andrée Houle et Lison Lessard	
Système scolaire québécois <i>Comparer les différences et les ressemblances des voies de qualification du système scolaire.</i>	Quiz "Système scolaire" 1 période	Novembre ou décembre	Matière(s) 2e sec Par Guillaume Pelletier, c.o.	PPT « Quiz système scolaire ».

Préparation aux choix scolaires du 2^e cycle du secondaire <i>Anticiper ses choix au 2^e cycle en s'appuyant sur ses champs d'intérêt et sur ses aptitudes scolaires.</i>	Choix de cours du 2e au 3e sec.	Novembre	Matière(s) 2 ^e sec. Par les enseignants ou c.o (Guillaume)	Fournir aux enseignants concernés le PPT du choix de cours Secondaire 2 vers Secondaire 3 si besoin.
---	---------------------------------	----------	--	--

COSP – ÉLÈVES DE 1^{er} ET 2^E SECONDAIRE (suite)

Conseiller d'orientation lié: Guillaume Pelletier

COSP	ACTIVITÉ ET NOMBRE DE PÉRIODES TOUCHÉES	ÉCHÉANCIER	MATIÈRES ET PAR QUI	À FAIRE
Sentiment d'efficacité personnelle <i>Sélectionner des exemples où ses attitudes, ses comportements ou ses perceptions contribuent à maintenir un sentiment de compétence personnelle.</i>	L'analyse du bulletin Environ 45 min Les élèves font le bilan de leurs matières suite aux 2 étapes (voir activité dans le Drive COSP).	Après la 2 ^e étape (février-mars)	Histoire sec. 1 Par Guillaume Pelletier, c.o. et Simon Quintal	Mettre à jour si besoin l'activité "Analyse du bulletin".
Réussite scolaire <i>Élaborer une description des atouts scolaires et personnels qui contribuent à sa réussite scolaire.</i>	Deux périodes dont un au laboratoire informatique et un oral à faire. L'enseignant ne nous remet pas les documents élèves car ceux-ci sont dans le drive des élèves.	Mai	Histoire sec 1 Par l'enseignant Simon Quintal	En mars, le conseiller d'orientation du 1 ^{er} cycle ira rencontrer l'enseignant pour lui demander s'il est encore possible de faire l'activité. *IMPORTANT : Il faut savoir que l'enseignant Simon Quintal a déjà animé cette activité.

COSP – ÉLÈVES DE 3^e SECONDAIRE

Conseillère d'orientation liée: Lyne Magny

COSP	ACTIVITÉ ET NOMBRE DE PÉRIODES TOUCHÉES	ÉCHÉANCIER	MATIÈRE ET PAR QUI
Ébauche du profil personnel <i>Élaborer l'ébauche de son profil personnel en s'appuyant sur ses intérêts, aptitudes, aspirations et valeurs.</i>	Présentation du cours et documents « Moi » Une période	Septembre	Matière « Projet personnel d'orientation » Par la conseillère d'orientation
	Cours « L'abri nucléaire » Une période	Septembre	Matière « Projet personnel d'orientation » Par les enseignants
	Cours « Ma vie dans 10 à 15 ans » et bilan des cours sur la connaissance de soi Une période	Novembre	
	Examen final Une période	Juin	
Préférences professionnelles et profil personnel <i>Sélectionner des préférences professionnelles qui correspondent à son profil personnel.</i>	Cours « Ma vie dans 10 à 15 ans » et bilan sur la connaissance de soi, Une période	Novembre	Par les enseignants
	Examen final Une période	Juin	
Répercussions des choix sur le cheminement scolaire <i>Anticiper les conséquences des choix personnels ou scolaires qui</i>	Choix de cours de 3 ^e vers 4 ^e sec Deux périodes	Novembre et janvier	Matière « Projet personnel d'orientation » Par la conseillère d'orientation et les enseignants

<i>influencent la poursuite de son cheminement scolaire.</i>	Cours sur la conciliation études-travail Au moins deux périodes	Automne ou printemps	Matière « Projet personnel d'orientation » Par les enseignants
--	--	----------------------	---

COSP – ÉLÈVES DE 5^e SECONDAIRE

Conseillère d'orientation liée: Lyne Magny

COSP	ACTIVITÉ ET NOMBRE DE PÉRIODES TOUCHÉES	ÉCHÉANCIER	MATIÈRE ET PAR QUI
Bilan du profil personnel <i>Organiser ses apprentissages sur la connaissance de soi pour faire un bilan de son profil</i>	Cours « <i>Mon bilan personnel et mon exploration de professions</i> ». Deux périodes	Septembre	Matière « Intégration à la vie en société » Par l'enseignant
Projet de vie <i>Anticiper l'ébauche d'un projet d'avenir (professionnel <u>et/ou</u> personnel <u>et/ou</u> citoyen)</i>	Cours « <i>Une vision de l'avenir</i> » Une période	Octobre ou Novembre	Matière « Intégration à la vie en société » Par l'enseignant
Préparation à la transition <i>S'autoréguler par rapport à sa préparation de la transition</i>	Cours « Un saut calculé » Une à deux périodes	Octobre ou novembre	Matière « Intégration à la vie en société » Par l'enseignant
	Cours « <i>Avoir son chez soi</i> » Deux périodes	Entre décembre et mars	
	Cours sur le budget	Novembre	Matières « Intégration à la vie en société » et « Éducation financière » Par l'enseignant
	Cours sur les programmes d'aide financière Une période	Mai	Matière « Éducation financière » Par l'enseignant

Perceptions et réalités monde du travail <i>Vérifier ses perceptions par rapport à la réalité et aux exigences du monde du travail</i>	Plusieurs thématiques liées à ce COSP abordés dans la matière d'Éducation financière.	Toute l'année	Matière « Éducation financière » Par l'enseignant
--	--	---------------	---

PREMIÈRE SECONDAIRE	Thèmes	Thèmes déjà abordés à l'escal	Moyens possibles (<i>outils, programmes</i>)	Matières visées par l'activité	Qui?	Quand?	BILAN DE L'ANNÉE
Croissance sexuelle humaine et image corporelle	Réfléchir aux bénéfices d'une image corporelle positive.		Ressources CSDUROY Power point	CCQ	Christine Brunelle	Janvier Février	
	Comprendre comment certaines normes peuvent influencer l'image corporelle.						
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales	Reconnaître le rôle de la puberté dans la consolidation de son identité en tant que garçon ou fille.		ESSA Canevas ministériel Ressources CSDUROY pdf	Science	Christine Brunelle	Novembre	
Vie affective et amoureuse	Prendre conscience de la place qu'occupent l'attirance et les sentiments amoureux à l'adolescence.	Relations amoureuses saines	Ressources CSDUROY Power point	?	Marie-France Masson et Tandem	Avril	
	Comprendre comment l'attirance et les sentiments amoureux permettent de prendre conscience de son orientation sexuelle.						
Globalité de la sexualité	Prendre conscience que l'entrée dans l'adolescence l'amènera graduellement à adopter de nouveaux rôles et comportements en rapport avec sa sexualité et à prendre de plus en plus ses propres décisions.	Relations amoureuses saines	Ressources CSDUROY Power point	?	Marie-France M. + TANDEM	Avril	

225 minutes *** Les canevas du Ministère couvrent tous les thèmes de tous les niveaux (sauf ITSS et grossesse 3^e secondaire)

Bilan de l'année : R (réalisé) - NR (non-réalisé)

Mise à jour : 2024-10-03

DEUXIÈME SECONDAIRE	Thèmes	Thèmes déjà abordés à l'Escale	Moyens possibles (outils, programmes)	Matières visées par l'activité	QUI?	QUAND?	BILAN DE L'ANNÉE
Vie affective et amoureuse	Faire une réflexion critique sur les relations amoureuses à l'adolescence.		ESSA : Réseau littéraire français YouTube : « On parle de sexe » Canevas ministériel Ressources CSDUROY (pdf)	CCQ	Christine Brunelle	Novembre	
	Prendre conscience des défis propres aux premières fréquentations amoureuses.						
Violence sexuelle	Réfléchir aux répercussions des mythes et préjugés liés aux agressions sexuelles.		Ressources CSDUROY Power point	CCQ	Patricia Duchemin ou Izabel Ladouceur	Janvier et février Janvier et février	
	Se situer par rapport à la notion de consentement et de son application afin de reconnaître une situation d'agression sexuelle.						
ITSS et grossesse	Prendre conscience de l'importance de prendre en charge sa santé sexuelle et reproductive.		Ressources CSDUROY Power point Section infirmière	Sciences	Patricia Duchemin ou Izabel Ladouceur et enseignant de science	Mars	
	Adopter une attitude favorable à l'utilisation d'un condom.						
Agir sexuel	Discuter des caractéristiques de l'agir sexuel à l'adolescence et de ses motivations.		Ressources CSDUROY Power point	CCQ	Christine Brunelle	Février	
	Reconnaître ce qui peut soutenir ses choix en matière d'agir sexuel à l'adolescence.						

*****AJOUT DE L'ANIMATION SEXTOS PAR LE T.E.S. DE NIVEAU ET LA POLICIÈRE ÉDUCATRICE (power point dans le drive T.E.S/Psy/PsychoED)*****

PRÉALABLES : Parler des relations saines AVANT de parler des violences. / Donner les contenus en Vie affective et amoureuse avant les ITSS et grossesse.

Mise à jour : 2024-10-03

TROISIÈME SECONDAIRE	Thèmes	Thèmes déjà abordés à l'Escale	Moyens possibles (outils, programmes)	Matières visées par l'activité	QUI?	QUAND?	BILAN DE L'ANNÉE
Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales	Analyser différentes représentations de la sexualité dans l'espace public.		Ressources CSDUROY Power point	PPO	Jessica Laurendeau	Octobre	
	Expliquer comment les représentations de la sexualité dans l'espace public peuvent influencer ses propres représentations, attitudes et comportements dans le domaine de la sexualité.						
Vie affective et amoureuse	Prendre conscience des bénéfices d'une relation amoureuse basée sur la mutualité.	24 heures texto	Policrière a le power point et la vidéo et ils se trouve dans le drive TES aussi	PPO	Jessica Laurendeau et policière éductrice	Avril	
	Situer l'importance de gérer sainement les conflits dans une relation amoureuse.						
Agir sexuel	Réfléchir sur la place du désir et du plaisir dans l'agir sexuel.		Ressources CSDUROY Power point	PPO	Jessica Laurendeau	Novembre	
	Prendre conscience des facteurs qui peuvent influencer les relations sexuelles à l'adolescence.						
Violence sexuelle	Prendre conscience du rôle actif que chacun peut jouer pour prévenir ou dénoncer une situation d'agression sexuelle.		Power point Drive T.E.S./Psy/PsychoEd	PPO	Jessica Laurendeau	Mars	
	Comprendre le vécu des personnes victimes d'agression sexuelle afin de réagir de façon appropriée advenant la confiance d'une amie ou d'un ami.						
ITSS et grossesse	Comprendre le fonctionnement des méthodes de protection.		Ressources CSDUROY Power point Section infirmière	Science Jonathan et Alain	Jessica Laurendeau	Février	
	Se situer face à des attitudes et des comportements à adopter dans des contextes où il peut être difficile de se protéger.						

QUATRIÈME SECONDAIRE	Thèmes	Thèmes déjà abordés à l'Escale	Moyens possibles (outils, programmes)	Matières visées par l'activité	QUI?	QUAND?	BILAN DE L'ANNÉE
Vie affective et amoureuse	Reconnaître des manifestations de violence dans le contexte d'une fréquentation amoureuse.		Ressources CSDUROY Power point	CCQ	On devrait faire venir un organisme	Novembre	
	Rechercher des solutions pour prévenir ou faire cesser la violence dans un contexte de fréquentation amoureuse.						
Agir sexuel	Se situer par rapport à différents enjeux associés aux relations sexuelles à l'adolescence.	XoXo	Ressources CSDUROY Power point	CCQ	Jenny Cloutier, Annick Gagné et policière éducatrice	Février	
	Prendre conscience des éléments à privilégier pour bien vivre l'intimité affective et l'intimité sexuelle.						
ITSS et grossesse	Identifier les démarches à entreprendre après une relation non protégée ou mal protégée.		Ressources CSDUROY Power point section infirmière	Anglais	Jenny Cloutier	Mars	
	Dégager des stratégies favorisant les comportements sexuels sécuritaires à partir de facteurs influençant sa propre capacité à se protéger.						

150 min.

PRÉALABLES : Vie affective et amoureuse avant les ITSS et grossesse.

300 min.

PRÉALABLES : Vie affective et amoureuse AVANT les ITSS et grossesse

CINQUIÈME SECONDAIRE	Thèmes	Thèmes déjà abordés à l'Escale	Moyens possibles (outils, programmes)	Matières visées par l'activité	QUI?	QUAND?	BILAN DE L'ANNÉE
Vie affective et amoureuse	Prendre conscience de ce qui favorise l'établissement et le maintien de relations affectives et amoureuses significatives.		ESSA 105 min. Act.1 : 75 min. Act.2 : 30 min. Réseau littéraire anglais et français Canevas ministériel 225 min.	CCQ	Christine Brunelle	Janvier/Février	
	Comprendre comment l'expérience acquise au cours de relations affectives et amoureuses antérieures peut enrichir ses relations interpersonnelles actuelles.						
ITSS et grossesse	Évaluer les risques d'ITSS et de grossesse dans divers contextes de vie sexuellement active.		ESSA 150 min. Act.1 : 20 min. Act.2 : 45 min. Act.3 : 50 min. Act.4 : 25 min. Canevas ministériel 225 min.	CCQ	Christine Brunelle	Avril	
	Réfléchir aux enjeux associés aux ITSS et à la grossesse.						
Globalité de la sexualité	Prendre conscience des différents aspects qui permettent de bien vivre sa sexualité tout au long de sa vie (conscience sexuelle de soi).		ESSA 70 min PREZI (par ESSA) Canevas ministériel 150 à 225 min.	CCQ	TANDEM Marie-France Masson	Novembre	

360 minutes